



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.5/48/L.83
14 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 123 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

Reclassement de postes

Projet de résolution présenté par le Rapporteur
à l'issue de consultations officielles

L'Assemblée générale

1. Approuve les recommandations de reclassement de postes figurant dans le rapport du Secrétaire général¹;

2. Souscrit aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires formulées au paragraphe 8 de son rapport concernant ce point², et prie le Secrétaire général d'indiquer, dans le rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session sur les procédures et normes régissant la création, la suppression, le reclassement, la conversion ou le transfert de postes, comment on pourrait, à son avis, modifier les procédures actuelles pour atteindre les objectifs fixés dans le rapport du Comité consultatif;

3. Constate avec préoccupation que certains fonctionnaires ont été promus avant que l'Assemblée générale ait approuvé le reclassement de leurs postes, comme indiqué au paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif, et prie le Secrétaire général de faire en sorte que cette situation ne se reproduise pas.

¹ A/C.5/48/75.

² A/48/7/Add.11.